

LE SÉNAT, UNE ASSEMBLÉE DE LA PAROLE

ANALYSE

PAR HÉLÈNE BERMEZIAN Service France

Enceinte un imbroglio dont seul le Sénat a le secret. Dans la nuit de vendredi 13 à samedi 14 décembre, les sénateurs ont, sans surprise, voté contre le projet de loi de finances rectificative pour 2014...

longtemps acté qu'il n'y disposait pas de la majorité absolue, comme à l'Assemblée. Quant à la majorité de gauche avec les votes des communistes, elle ne tient qu'à six voix. Alors, pour faire passer - ou faire tomber - des textes, le Sénat est le lieu d'alliances parfois étranges.

Pierre Sœur (PS, Loiret), président de la commission des lois. Quant aux aventures parfois rocambolesques des textes, ce sont des « péripéties non méprisables », juge-t-il, doutant, à l'inverse, que « le spectacle donné aux citoyens au gouvernement à l'Assemblée recueille les Français avec la politique ».

été adoptés par le « dernier mot » de l'Assemblée et 65% des amendements sénatoriaux ont été repris par les députés. Cette chambre ne sert pas « à rien », émettent ses locataires, d'autant que « vous pouvez quand même édicter d'un texte même s'il ne sera pas adopté », pour M. Bel. « Ils restent là comme si inventé de France en dépendait », se moque un sénateur socialiste, mais M. Sœur confirme : « On travaille dans le même état d'esprit, tout le monde prépare ses 10-15 amendements et tous nos rapports, sont publiés, disponibles en ligne et font souvent autorité ».

« NOUS FAISONS LA MÊME CHOSE QU'À L'ASSEMBLÉE EN ÉTANT MOINS NOMBREUX : 348 CONTRE 577 » Jean-Pierre Michel sénateur (PS)